
Compte-rendu de la C.A.P. des contrôleurs des affaires maritimes du 9 décembre 2011

Le vendredi 9 décembre 2011, la commission administrative paritaire des contrôleurs des affaires maritimes s'est réunie Tour Pascal B à LA DEFENSE, sous la présidence de Madame Brigitte THORIN, adjointe au sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaires à la Direction des Ressources Humaines .

La C.A.P. est constituée des représentants du personnel élus le 20 octobre 2011 et se compose comme suit :

Représentants du personnel:

CGT : 3 titulaires CRIGNON Patrick (DML Boulogne)
STREIFF Bernadette (DDTM Quimper)
MAGRI Stéphanie (DML Sables d'Olonne - cultures marines)
3 suppléants COMBE-BESNARD Nelly (CLP Lorient - ENIM)
DAVIES Philippe (Vedette Armoise Boulogne)
DERIC William (DML Bayonne - ULAM)

CFDT-UNSA : 2 titulaires LE DREAU Gilbert (Patrouilleur IRIS)
CONFOLENT Dominique (permanent syndical)
2 suppléants CORRE Muriel (DML LE GUILVINEC)
WITKAMP Mark (DGITM/DAM/SI3)

FO : 1 titulaire MENTALECHETA Selim (DML Marseille)
1 suppléante GUILLAUMEL Catherine (DIRM Méditerranée)

Représentants de l'administration:

Membres titulaires :

Mme Marie-Henriette ESQUIVIE-CHAMBON (ENIM)
M. Laurent COURCOL (directeur interrégional de la mer Manche Est-Mer du Nord)
M. Jérôme PETITGUYOT (secrétaire général DIRM Nord Atlantique-Manche Ouest)
M. Édouard PERRIER (chef du bureau de la vie des services - DAM)

Membres suppléants:

Mme Brigitte THORIN (adjointe au sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaires - DRH), **présidente de la CAP.**
M. Frédéric EYMARD (sous directeur des activités maritimes - DAM)
M. Christian SONJON (chef du bureau de la modernisation et de la gestion statutaires des personnels contractuels, des personnels d'exploitation et des personnels maritimes)
Assistent à la réunion en tant qu'experts pour les organisations syndicales : Mme Panos et MM Cozic et Le Loc'h (SNPAM-CGT), MM Fortini et Gravelot (FO)
Assistent à la réunion pour l'administration : Mme Merlen, Mme Collot, Mme Danielou, M. Meinier, Mme Nertomb.

SECRETAIRE ADJOINT :

Le syndicat FO est désigné comme secrétaire-adjoint de séance.

MUTATIONS :

La CFDT évoque la difficulté de s'y retrouver entre les trois formules de mobilité : les publications internes en local (par ex sur l'intranet des DDTM), le logiciel ministériel « Mobilité » et la bourse interministérielle de l'emploi public (www.biep.gouv.fr). Des postes non portés à la connaissance de la CAP sont distribués localement et cela pose un problème.

Mme Thorin répond que les postes vacants susceptibles d'être tenus par des agents doivent être publiés, donc portés à la connaissance des agents. C'est à cela que sert Mobilité et c'est là que sont publiés les postes car c'est plus simple. Elle ajoute que les DREAL ne sont pas responsables de la mobilité, elles sont responsables de leur zone de gouvernance en matière d'effectifs, et prennent la responsabilité de publier ou non les postes vacants de leur zone. Ce sont les DREAL qui valident et vont pouvoir dire non aux DIRM et DDTM.

Sur le deuxième point, le statut de la Fonction publique dit que les mobilités avec un changement soit de résidence soit de niveau de fonctions doivent passer en CAP. À la constitution des DDI les autres mobilités ont échappé au ministère et le secrétariat général du gouvernement respecte le statut tel que rappelé ci-dessus. La DRH préférerait que tous les postes soient publiés mais ne peut y contraindre les DDI.

Des zones de gouvernance sont en sur-effectif et le DREAL a la charge de le résorber; à l'écoute de ses services (DDTM, DIRM..) il peut accepter des mobilités mais seulement au sein de sa zone de gouvernance en équilibrant les zones en sur et sous-effectif.

Le SNPAM-CGT remarque que les contrôleurs des affaires maritimes n'apparaissent pas (une fois de plus) dans l'énumération des corps de catégorie B cités dans la note DRH/RM2 « mobilité » du 19 octobre 2011 et Mme Thorin reconnaît que c'est une ERREUR (encore une !) → vous pouvez donc vous y référer et postuler pour le prochain calendrier de mobilité, la publication a lieu à partir du **12 décembre 2011**. (postes SA uniquement)

<i>PCME</i>		
111669	DDTM Calvados - Gestionnaire coquillages & environnement côtier	Poste non vacant
111713	DDTM Calvados - Gestionnaire coquillages & environnement côtier	Tatiana REDUREAU
<i>NAV / SEC</i>		
111703	DIRM SA/CSN La Rochelle	Cyril VANOT
111854	DIRM SA/VR GABIAN	Yannick CERISIER
111939	DDTM 17/ULAM La Rochelle	Non vacant
111913	DDTM 33 - ULAM Arcachon	Non vacant
111960	DDTM 33 - Chef de l'ULAM	Romuald CHAIGNEAU
111231	PAM THEMIS - chef mécanicien	Non vacant
111907	PAM THEMIS - second mécanicien	Non vacant
111906	CSN GRANVILLE	Non vacant
111230	CSN DIEPPE	Frédéric GREGOIRE (en détachement)

DSAG		
111143	DIRM MARSEILLE - adjoint SG	Pourvu par un secrétaire administratif
111146	CSN MARSEILLE - gestion adm.	Pourvu par un secrétaire administratif
111704	DIRM MARSEILLE-responsable RH	Pourvu par un secrétaire administratif
111641	DDTM 13 - navigation	Pourvu par un contrôleur territorial
111611	DIRM NAMO (Rennes) - instructeur dossiers FEP	Poste à l'étude
111097	DIRM NAMO - gestionnaire RH	Non vacant
111673	DGITM/DAM/GM1	Michèle MONTAMBAUX (corps des SA)
111946	DMSOI 974 - adjoint chef de mission politiques de la mer	Yves CAPRON
111159	DTAM ST PIERRE ET MIQUELON	Candidat unique pris sur le poste précédent
111947	DMSOI/UT MAYOTTE	Dominique PACAUD

Le poste de Yves CAPRON en Nouvelle-Calédonie est publié sur la liste de mobilité « SA » ouverte (si tout va bien) à partir du 12 décembre sur le logiciel « Mobilité » (par intranet : <http://mobilite.application.i2/mobilite/accueil.do> et par internet : <http://mobilite.application.equipement.gouv.fr>)

À notre question sur le fait qu'une publication « SA » donnerait une priorité à un candidat du corps de secrétaires administratifs, il nous a été répondu que le dossier du candidat choisi en n°1 par le chef de service sera vu en CAP de son corps d'origine.

Mutations sortantes		
	Poste actuel	Poste obtenu
Vanina GUEVEL	DDTM Calvados - cultures marines	CETE Ouest - assistante d'études
Karine JARLEGAND		DDT Vienne - correspondant territorial
Nathalie LAGARDERE	ENIM - CLP Bordeaux	DDCS Gironde - chargée d'animation
Éric LAGRÉE	DIRM NAMO - instructeur dossiers FEP	DREAL Bretagne - technicien maintenance informatique
Laurence LE BASTARD	DMSOI La Réunion - adjointe au secrétariat général	ENSM Le Havre - adjointe au responsable logistique

PROMOTIONS :

1/NOMINATION AU CHOIX AU GRADE DE CONTROLEUR DE CLASSE NORMALE AU TITRE DE L'ANNEE 2011 :

Marie-Camille BERTHIER	DML Boulogne s/Mer
Marie-Pierre DELAUNE	DML Le Havre
Walther MONTIN	ULAM Bayonne
Bernadette ZUNQUIN	ENSM Nantes

2/AVANCEMENT AU GRADE DE CONTROLEUR DE CLASSE SUPERIEURE AU TITRE DE L'ANNEE 2012 :

Mathieu BERNARD	ENIM - CNLRE
Odile BIARD	DGITM/SI2
François CARBONELL	ULAM Alpes-Maritimes
Dominique DELETOILLE	DML Pas de Calais
Yann DUMONT	DML Morbihan
Charles FEREOLO-TALBOT	ULAM Guadeloupe
Roland GAUDEL	ULAM Pyrénées Orientales
Mathilde GODEST	ENSM Nantes
François LEA	DIRM NAMO - Roscoff
Muriel TANGUY	DML Côtes d'Armor
Véronique TESTEMALE	ENIM - CNLRE

3/AVANCEMENT AU GRADE DE CONTROLEUR DE CLASSE EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2012 :

Odile BARON	DML Arcachon
Jean-Luc CERCIO	ULAM Var
Philippe DAGORN	Nouvelle-Calédonie
Catherine KERVIZIC	DREAL Bretagne - PSI
Patrick PAPOT	DMSOI - La Réunion
Alain TANGUY	ENIM - CDP Paimpol

En ce qui concerne les promotions, les discussions avec la DRH ont achoppé sur les dossiers de propositions de plusieurs collègues qui n'apparaissent plus dans les listes. Malgré les réclamations des représentants du personnel, il n'a pas été possible d'obtenir l'examen d'un dossier non classé en DREAL et qui, de ce fait, n'apparaissait pas ou plus sur les tableaux fournis par la DRH.

Le SNPAM-CGT regrette fortement que les DREAL appliquent des critères connus d'eux seuls, sans concertation avec les chefs de service des DML, ce qui aboutit à des classements injustes, parfois aberrants ->l'administration a reconnu en séance que le classement en 1 d'un CAM était totalement injustifié, et pourtant c'est ce classement qui nous a été adressé, et qui n'avait bouleversé personne jusqu'à la quasi fin de réunion où cet agent a donc été purement et simplement rayé sans autre forme de procès.

Plusieurs agents dont les noms avaient été proposés en pré CAP par le service de gestion du personnel maritime ne l'ont plus été lors de la CAP, remplacés ou déclassés.

Le SNPAM CGT a dénoncé les promotions en cascade. Certains agents ont bénéficié d'une nouvelle promotion alors qu'ils avaient été promus un ou deux ans auparavant.

Le SNPAM CGT a dénoncé la sélection des dossiers par la DRH qui ne retient ou sort du lot que les dossiers ayant bénéficié d'une longue rédaction par le chef de service.

CHANGEMENTS DE SPECIALITE :

Mme Thorin a informé les membres de la CAP qu'il ne serait pas fait droit aux demandes de changement de spécialité reçues par la DRH, et que le versement dans le corps technique ou administratif sera examiné au moment de l'intégration dans le nouveau corps.

Le SNPAM-CGT vous rappelle les termes de la CAP de juin 2011 au cours de laquelle les représentants CGT avaient demandé de pouvoir définir les critères de changement de spécialité en commun avec l'administration et aussi qu'un courrier d'information soit adressé en ce sens aux agents demandeurs .

L'administration **s'était engagée à accuser réception** aux agents de leur demande. Tenez nous informés si cela n'a pas été le cas.

QUESTIONS DIVERSES :

•Mme Chambon-Esquivié fait un point sur la fermeture du CLP de Bordeaux :

un accompagnement des agents a été mis en œuvre et les postes des agents ENIM inclus dans la bourse d'emplois du SGAR Aquitaine; l'ENIM a accompagné les agents pour la rédaction de CV et a actionné le CVRH pour préparer les entretiens d'embauche. Certains agents ont rejoint l'éducation nationale en septembre; des démarches ont été faites auprès de la CPAM et de la caisse des dépôts. Le secrétaire général du MEDDTL a été saisi pour l'inscription du CLP sur la liste des établissements donnant lieu à une prime de mobilité.

L'ENIM a commencé à renforcer Lorient et continue à renforcer Saint-Malo; Lorient va traiter les feuilles de soin « papier » et les flux générés par la carte Vitale iront à Saint-Malo. Mme Chambon a bon espoir de voir les agents embauchés en CPAM ou CNRACL, où ils seraient mis à disposition pour 3 ans.

•M. Perrier fait un point sur l'ENSM :

il n'y a aucune certitude sur le nombre de sites qui demeureront; le débat a été ouvert par la ministre en début de semaine.

Il y a un très lourd projet immobilier en cours au Havre qui projette de faire « descendre » l'école de Saint-Adresse au centre ville du Havre.

En ce qui concerne la gestion des agents, la masse salariale sera transférée à l'établissement au 1er janvier 2012. L'exercice est préparé depuis longtemps par la DRH et l'ENSM.

•Mme Thorin termine par un point sur la fusion des corps :

les derniers groupes d'échanges sont prévus début 2012; pour le corps technique, la DGAFP et le Budget sont déjà saisis d'un projet de décret depuis quelques mois.

Il y aura un passage en CTPM, la mise en place devrait se faire à la fin du 1er semestre 2012, avec intégration dans le NES (nouvel espace statutaire).

